2018-1274

Etablissement Public Foncier de Lorraine

CONSULTATION ECRITE
BUREAU DU 24 AVRIL 2019
Délibération N° B19/052

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES

CONVENTION DE TRAVAUX

LIVERDUN – Lerebourg – Réhabilitation – T tranche 3
P09RD40H064

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Liverdun pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site Lerebourg situé sur son territoire communal afin de créer un équipement structurant culturel et de loisirs,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux de remodelage de terrains et de préverdissement sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 1 100 000 € TTC pris en charge à 100% par l'EPFL.

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Liverdun la convention de travaux annexée à la présente délibération.

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le 30 AVR. 2019

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER